



Assemblée générale

Distr. limitée
12 juin 1998
Français
Original: anglais

Commission du droit international

Cinquantième session

Genève, 20 avril-12 juin 1998

New York, 27 juillet-14 août 1998

Projet de rapport

Chapitre VII

Responsabilité des États

A. Introduction

1. À sa première session, en 1949, la Commission du droit international avait fait figurer la question de la «Responsabilité des États» dans la liste des sujets de droit international se prêtant à codification. En réponse à la résolution 799 (VIII) du 7 décembre 1953 dans laquelle l'Assemblée générale la priait de procéder, dès qu'elle le jugerait opportun, à la codification des principes du droit international régissant la responsabilité de l'État, la Commission à sa septième session, en 1955, a décidé d'entreprendre l'étude de la question de la responsabilité des États et a nommé M. F. V. Garcia Amador Rapporteur spécial sur le sujet. Aux six sessions suivantes, de 1956 à 1961, le Rapporteur spécial a présenté six rapports successifs traitant, dans l'ensemble, de la question de la responsabilité à raison des dommages causés aux personnes ou aux biens des étrangers¹.

2. À sa quatorzième session, en 1962, la Commission a constitué une sous-commission qu'elle a chargée d'établir un rapport préliminaire contenant des suggestions quant à la portée de l'étude future et à la manière d'aborder le sujet².

3. À sa quinzième session, en 1963, la Commission, après avoir approuvé à l'unanimité le rapport de la Sous-Commission, a nommé M. Roberto Ago Rapporteur spécial sur le sujet.

¹ *Annuaire ... 1969*, vol. II, p. 238.

² *Ibid.*, p. 238 et suiv.

4. De sa vingt et unième session (1969) à sa trente et unième session (1979), la Commission a reçu huit rapports du Rapporteur spécial³.
5. Le plan d'ensemble adopté par la Commission à sa vingt-septième session, en 1975, pour le projet d'articles sur le sujet de la responsabilité des États envisageait l'économie du projet comme suit : la première partie porterait sur l'origine de la responsabilité internationale, la deuxième sur le contenu, les formes et les degrés de la responsabilité internationale, et une éventuelle troisième partie, que la Commission pourrait décider d'ajouter, sur la question du règlement des différends et de la mise en oeuvre de la responsabilité internationale⁴.
6. À sa trente-deuxième session, en 1980, la Commission a adopté à titre provisoire en première lecture la première partie du projet d'articles, intitulée «Origine de la responsabilité internationale»⁵.
7. À sa trente et unième session (1979), la Commission a nommé M. Willem Riphagen Rapporteur spécial en remplacement de M. Ago élu juge à la Cour internationale de Justice.
8. De sa trente-deuxième session (1980) à sa trente-huitième session (1986), la Commission a reçu de M. Willem Riphagen sept rapports⁶, consacrés aux deuxième et troisième parties du projet d'articles⁷.
9. À sa trente-neuvième session (1987), la Commission a nommé M. Gaetano Arangio-Ruiz Rapporteur spécial pour succéder à M. Willem Riphagen, dont le mandat de membre de la Commission expirait le 31 décembre 1986. De sa quarantième session (1988) à sa quarante-huitième session (1996), la Commission a reçu huit rapports de M. Gaetano Arangio-Ruiz⁸.

³ Pour les huit rapports du Rapporteur spécial, voir : *Annuaire ... 1969*, vol. II, document A/CN.4/217 et Add.1, p. 129 à 162; *Annuaire ... 1970*, vol. II, document A/CN.4/233, p. 189 à 211; *Annuaire ... 1971*, vol. II (première partie), document A/CN.4/246 et Add.1 à 3, p. 209 à 289; *Annuaire ... 1972*, vol. II, document A/CN.4/264 et Add.1, p. 77 à 174; *Annuaire ... 1976*, vol. II (première partie), document A/CN.4/291 et Add.1 et 2, p. 3 à 57; *Annuaire ... 1977*, vol. II (première partie), document A/CN.4/302 et Add.1 à 3; *Annuaire ... 1978*, vol. II (première partie), document A/CN.4/318 et Add.1 à 4; et *Annuaire ... 1980*, vol. II, document A/CN.4/318/Add.5 à 7.

⁴ *Annuaire ... 1975*, vol. II, p. 60 à 64, document A/10010/Rev.1, par. 38 à 51.

⁵ *Annuaire ... 1980*, vol. II (deuxième partie), p. 25 à 61, document A/35/10, chap. III.

⁶ Pour les sept rapports du Rapporteur spécial, voir : *Annuaire ... 1980*, vol. II (première partie), p. 105, document A/CN.4/330; *Annuaire ... 1981*, vol. II (première partie), p. 81, document A/CN.4/334; *Annuaire ... 1982*, vol. II (première partie), p. 25, document A/CN.4/354; *Annuaire ... 1983*, vol. II (première partie), p. 3, document A/CN.4/366 et Add.1; *Annuaire ... 1984*, vol. II (première partie), p. 1, document A/CN.4/380; *Annuaire ... 1985*, vol. II (première partie), p. 3, document A/CN.4/389; et *Annuaire ... 1986*, vol. II (première partie), p. 1, document A/CN.4/397 et Add.1.

⁷ À sa trente-quatrième session (1983), la Commission a renvoyé les articles 1 à 6 de la deuxième partie du projet au Comité de rédaction. À sa trente-septième session (1985), elle a décidé de renvoyer au Comité de rédaction les articles 7 à 16 de la deuxième partie. À sa trente-huitième session (1986), elle a décidé de lui renvoyer les articles 1 à 5 de la troisième partie et l'annexe de celle-ci.

⁸ Pour les huit rapports du Rapporteur spécial, voir : *Annuaire ... 1986*, vol. II (première partie), p. 6, document A/CN.4/416 et Add.1; *Annuaire ... 1990*, vol. II (première partie), document A/CN.4/425 et Add.1; *Annuaire ... 1991*, vol. II (première partie), documents A/CN.4/440 et Add.1, A/CN.4/444 et Add.1 à 3, A/CN.4/453 et Add.1 et Corr.1 à 3, et Add.2 et 3, A/CN.4/461 et Add.1 et 2, A/CN.4/469 et Corr.1 (anglais seulement) et Add.1 et 2, et A/CN.4/476 et Corr.1 (anglais seulement) et Add.1. À sa quarante et unième session (1989), la Commission a renvoyé au Comité de rédaction les articles 6 et 7 du chapitre II (Conséquences juridiques découlant d'un délit international) de la deuxième partie du projet d'articles. À sa quarante-deuxième session (1990), elle a renvoyé au Comité de rédaction les articles 8, 9 et 10 de la deuxième partie. À sa quarante-quatrième session (1992), elle lui a renvoyé les articles 11 à 14 et 5 bis de la deuxième partie. À sa quarante-cinquième session (1993), elle a renvoyé au Comité de rédaction les articles

10. Au terme de sa quarante-septième session, la Commission avait adopté à titre provisoire les articles de la deuxième partie du projet d'articles portant les numéros 1 à 5⁹, 6 (Cessation du comportement illicite), 6 *bis* (Réparation), 7 (Restitution en nature), 8 (Indemnisation), 10 (Satisfaction), 10 *bis* (Garanties de non-répétition)¹⁰, 11 (Contre-mesures de l'État lésé), 13 (Proportionnalité) et 14 (Contre-mesures interdites)¹¹. Elle avait en outre reçu du Comité de rédaction un texte d'article 12 (Conditions du recours à des contre-mesures) sur lequel elle avait différé sa décision¹². Elle avait également, à la quarante-septième session, adopté à titre provisoire les articles devant figurer dans la troisième partie du projet d'articles numérotés 1 (Négociations), 2 (Bons offices et médiation), 3 (Conciliation), 4 (Tâche de la Commission de conciliation), 5 (Arbitrage), 6 (Mandat du tribunal arbitral) et 7 (Validité d'une sentence arbitrale), ainsi que les articles 1 (La Commission de conciliation) et 2 (Le tribunal arbitral) de l'annexe à cette partie.

11. À la quarante-huitième session de la Commission, M. Arangio-Ruiz a annoncé qu'il se démettait de ses fonctions de Rapporteur spécial. La Commission a achevé l'examen en première lecture des articles des deuxième et troisième parties du projet d'articles sur la responsabilité des États et décidé, en application des articles 16 et 21 de son statut, de transmettre aux gouvernements, par l'intermédiaire du Secrétaire général, les projets d'article qu'elle avait adoptés provisoirement en première lecture¹³, en leur demandant de faire parvenir leurs commentaires et observations au Secrétaire général pour le 1er janvier 1998 au plus tard.

12. À sa quarante-neuvième session, la Commission a constitué un Groupe de travail sur la responsabilité des États chargé de traiter les questions liées à l'examen du sujet en deuxième lecture¹⁴. Elle a aussi nommé M. James Crawford Rapporteur spécial.

13. À sa cinquante-deuxième session, l'Assemblée générale a recommandé que la Commission du droit international poursuive ses travaux sur les sujets actuellement inscrits à son programme, y compris la responsabilité des États, en tenant compte des commentaires et observations que les gouvernements ont présentés par écrit ou qui ont été formulés oralement lors des débats à l'Assemblée, et a rappelé qu'il importait que la Commission dispose des vues des gouvernements concernant le projet d'articles sur la responsabilité des États qu'elle avait adopté en première lecture à sa quarante-huitième session en 1996.

1 à 6 de la troisième partie et l'annexe de celle-ci. À sa quarante-septième session (1995), la Commission a renvoyé au Comité de rédaction les articles 15 à 20 de la première partie, traitant des conséquences juridiques des faits internationaux illicites qualifiés de crimes aux termes de l'article 19 de ladite partie, ainsi qu'un nouveau texte d'article 7 pour la troisième partie du projet.

⁹ Pour le texte des articles 1 à 5 (par. 1), et les commentaires correspondants, voir *Annuaire ... 1985*, vol. II (deuxième partie), p. 24 et suiv.

¹⁰ Pour le texte de l'article 5, par. 2, et des articles 6, 6 *bis*, 7, 8, 10 et 10 *bis*, ainsi que les commentaires correspondants, voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-huitième session, Supplément No 10 (A/48/10)*, p. 141 et suiv.

¹¹ Pour le texte des articles 11, 13 et 14, voir *ibid.*, quarante-neuvième session, *Supplément No 10 (A/49/10)*, note 362. Lorsque la Commission a adopté l'article 11, il a été entendu qu'il faudrait peut-être le réexaminer à la lumière du texte qui serait finalement adopté pour l'article 12 (voir *ibid.*, par. 352).

¹² Voir *ibid.*, par. 352.

¹³ Rapport de la Commission sur les travaux de sa quarante-huitième session, *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante et unième session, Supplément No 10 (A/51/10)*, p. 148 à 174. Pour le texte de l'article 42, par. 3 et des articles 47, 48 et 51 à 53, avec leurs commentaires, voir *ibid.*, p. 175 et suiv.

¹⁴ Pour les directives sur l'examen du sujet en deuxième lecture adoptées par la Commission sur la recommandation du Groupe de travail, voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante et unième session, Supplément No 10 (A/51/10)*, par. 161.

